Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 19 octobre 2026 au 23 octobre 2026 (inclus)

Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2025

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 19 octobre 2026 au 23 octobre 2026 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL

- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 6 novembre 2026) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 181.312 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
19/10/2026	11.044	71,56	71,30	71,95	790.262	CEUX
19/10/2026	2.762	71,73	71,50	71,90	198.105	TQEX
19/10/2026	22.012	71,49	71,25	71,95	1.573.717	XBRU
20/10/2026	10.923	71,79	71,50	72,10	784.110	CEUX
20/10/2026	2.718	71,91	71,65	72,10	195.463	TQEX
20/10/2026	22.384	71,99	71,55	72,40	1.611.500	XBRU
21/10/2026	10.639	74,96	74,15	75,30	797.542	CEUX
21/10/2026	2.685	74,84	74,35	75,25	200.946	TQEX
21/10/2026	22.666	74,98	74,30	75,35	1.699.515	XBRU
22/10/2026	9.652	74,49	74,25	74,95	718.950	CEUX
22/10/2026	2.440	74,80	74,45	74,95	182.518	TQEX
22/10/2026	24.251	74,77	74,30	75,30	1.813.279	XBRU
23/10/2026	9.627	75,12	74,80	75,35	723.225	CEUX
23/10/2026	2.491	75,23	75,15	75,30	187.388	TQEX
23/10/2026	25.018	75,36	74,80	75,85	1.885.266	XBRU
Total	**181.312**	**73,69**			**13.361.786**	

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 19 octobre 2026 au 23 octobre 2026 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 23 octobre 2026, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.424.096 actions GBL représentatives de 9,6 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 78,4 %[1].

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »[2] pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de septante ans et présentant un actif net réévalué de €13,1mds à fin juin 2026. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

[1] cf. https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres

[2] Prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation